# Le Dream Achiever

DD HUMES

30 SEPTEMBRE 2026

**DANS CE NUMÉRO**


1 **Aperçu des marchés**

2 **Autres nouvelles – Bonne nouvelle pour les conjoints survivants et le CELI**

3 **Rappels de planification**

4 **Chronique – Hausse des taux et revenu de retraite**


***« Personne ne peut siffler une symphonie. Il faut tout un orchestre pour la jouer. »***

***— H.E. Luccock***

**Suivez-nous sur X @ddhumes**

## *Notre nouveau site Web est en ligne*

*Notre site Web www.ddhumes.com fait peau neuve. Accédez au portail client, découvrez notre équipe, notre processus Dream Achiever et nos services.*

*Visitez-le et dites-nous ce que vous en pensez!*

Investia Financial Services Inc.




## Chaque instrument a son rôle

Écoutez une symphonie et vous remarquerez que les instruments ne jouent pas tous à plein volume à chaque mouvement. Les cordes peuvent porter un passage pendant que les cuivres attendent leur tour. Le chef d'orchestre ne s'inquiète pas lorsqu'une section se fait discrète, car chaque instrument a été choisi pour le rôle qu'il joue dans l'ensemble de l'œuvre.

Le troisième trimestre de 2026 nous a rappelé que les portefeuilles fonctionnent de la même façon. Les actions ont continué de progresser, mais à un rythme plus modéré qu'au premier semestre. Les obligations, qui avaient discrètement soutenu les portefeuilles plus tôt dans l'année, ont connu un trimestre difficile. L'énergie a occupé l'avant-scène, l'impasse dans le détroit d'Ormuz ayant ramené le Brent au-dessus de 100 $ US le baril.

En dollars canadiens, l'indice composé S&P/TSX a progressé de 1,6 % au T3 (cumul annuel : 13,0 %), le S&P 500 a gagné 2,5 % (cumul annuel : 17,1 %) et l'indice MSCI Monde a ajouté 2,0 % (cumul annuel : 16,1 %). L'indice obligataire universel FTSE Canada a reculé de 3,0 % au T3 (cumul annuel : -0,8 %). Le dollar canadien a terminé le trimestre à 0,7018 $ US, en baisse de -0,36 % au T3 et de -3,56 % depuis le début de l'année.*

Un virage marqué dans la perception des obligations. Au début de 2026, les marchés obligataires s'attendaient à ce que la Réserve fédérale américaine réduise ses taux environ deux fois cette année, et la plupart des économistes canadiens prévoyaient que la Banque du Canada maintiendrait son taux à 2,25 %. Les obligations semblaient un endroit confortable pour générer du revenu pendant que les taux évoluaient latéralement ou à la baisse.

Neuf mois plus tard, la situation s'est inversée. La hausse des prix de l'énergie a maintenu l'inflation au-dessus de la cible, et les banques centrales sont passées des baisses aux hausses de taux. En septembre, la Fed a relevé ses taux pour la première fois depuis 2023, et la Banque centrale européenne ainsi que la Banque du Japon ont également haussé les leurs. Au pays, la Banque du Canada a maintenu son taux au T3, mais tout indiquait une hausse en octobre.

Les marchés obligataires se sont ajustés rapidement. À la fin de septembre, les rendements des obligations du Trésor américain à 10 et 30 ans avaient atteint des niveaux inégalés depuis 2002. Lorsque les rendements augmentent, le prix des obligations existantes diminue, ce qui explique les rendements obligataires négatifs ce trimestre.

Cela signifie-t-il que les obligations ne jouent plus leur rôle? Nous ne le croyons pas. Leur rôle n'a jamais été de monter chaque trimestre. Il consiste à procurer un revenu, à atténuer les fluctuations du marché boursier et à offrir une source stable dans laquelle puiser lorsque les actions trébuchent.

Il y a aussi un bon côté. Grâce à des rendements plus élevés, les nouvelles obligations, les CPG et les intérêts réinvestis rapportent maintenant davantage qu'au début de l'année. Pour les clients qui tirent un revenu de leur portefeuille, c'est important.

**Suite à la page 2**

## Aperçu des marchés (suite)

Chez nous, **au Canada**, les tensions commerciales avec les États-Unis se sont de nouveau intensifiées lorsque les négociations ont été interrompues le 21 août, suivies de l'imposition de nouvelles mesures tarifaires de part et d'autre de la frontière. L'activité économique est demeurée stable en juillet, le taux de chômage s'est maintenu à 6,4 % et l'inflation s'est établie à 3,0 % en août. Dans un contexte de croissance économique modérée, mais d'inflation persistante, la Banque du Canada prévoit maintenant que l'inflation demeurera autour de 3 % pendant une bonne partie de 2027, avant de revenir près de 2 % vers le milieu de 2028.

Aux **États-Unis**, l'économie a continué de faire preuve de résilience. Les ventes au détail ont bondi de 1,2 % en août, les employeurs ont créé 162 000 emplois et les solides bénéfices des entreprises ont une fois de plus été soutenus par les investissements importants dans l'intelligence artificielle. L'inflation demeure toutefois un enjeu majeur, s'établissant à 3,4 % au cours des 12 derniers mois, principalement en raison des prix de l'énergie.

**À quoi peut-on s'attendre maintenant ?** L'évolution des prix du pétrole, les relations commerciales entre le Canada et les États-Unis ainsi que les élections de mi-mandat américaines du 3 novembre auront toutes une influence sur les mois à venir. Personne ne peut prédire avec certitude comment ces événements évolueront, et les marchés attendent rarement que la situation soit parfaitement claire avant de réagir.

C'est précisément pourquoi nous construisons les portefeuilles comme un orchestre plutôt que comme une performance en solo. Les actions offrent un potentiel de croissance à long terme, les obligations procurent des revenus et de la stabilité, tandis que les placements internationaux permettent de diversifier les sources de croissance. D'un trimestre à l'autre, certains instruments se feront davantage entendre que d'autres. Ce qui compte, c'est l'harmonie de l'ensemble au fil du temps.
Tout au long du trimestre, nous avons continué de rééquilibrer les portefeuilles lorsque cela était approprié, tout en veillant à ce que chacun demeure aligné sur votre plan financier. Dans le contexte de la hausse des taux d'intérêt, nous examinons également les placements à revenu fixe afin de nous assurer qu'ils sont bien positionnés pour tirer parti des rendements obligataires actuellement plus élevés.

Si vos objectifs, vos besoins en matière de revenus ou votre situation familiale ont changé, nous serons heureux de revoir votre plan financier avec vous.

Comme toujours, nous vous remercions sincèrement de la confiance que vous accordez à notre équipe.

## Autres nouvelles – Bonne nouvelle pour les conjoints survivants et le CELI

Depuis le 1er janvier 2026, un conjoint survivant, marié ou de fait, peut mettre à l'abri de l'impôt la croissance réalisée dans un CELI après le décès du titulaire. Avant 2026, seule la valeur du compte à la date du décès pouvait être transférée au CELI du survivant sans utiliser ses propres droits de cotisation; toute croissance après cette date en était exclue.

Désormais, le montant total au moment du transfert, y compris les gains réalisés après le décès, peut être versé dans le CELI du survivant à l'abri de l'impôt et sans toucher à ses droits de cotisation. Si le compte perd plutôt de la valeur, c'est le montant inférieur qui est transféré.

Cette mesure est particulièrement utile au Québec. La plupart des CELI au Québec ne permettent pas de désigner un titulaire remplaçant; le compte passe donc par le testament et la succession, dont le règlement peut prendre des mois. Grâce à la nouvelle règle, la croissance réalisée pendant cette période n'est plus perdue pour l'abri fiscal du conjoint.

Deux conditions s'appliquent : le transfert doit être effectué au plus tard le 31 décembre de l'année suivant le décès, et le formulaire RC240 doit être produit dans les 30 jours suivant la cotisation. Puisque votre CELI est transmis par votre testament au Québec, nous vous recommandons de confirmer avec votre notaire qu'il y est clairement prévu. Nous serons heureux de vous aider à coordonner le tout.

## Rappels de planification

- **Droits de cotisation au REER (2026) :** Le plafond de cotisation est de 33 810 $. Pensez à revoir vos plans d'épargne automatiques. Vous pouvez aussi nous autoriser à agir comme représentant fiscal afin d'obtenir cette information directement auprès de l'ARC.
- **Conversion en FERR/FRV :** Les personnes qui atteignent 71 ans en 2026 (nées en 1955) doivent convertir leurs REER (CRI) avant la fin de l'année. Nous communiquerons avec vous si ce n'est pas déjà fait.
- **Cotisations au REEE :** Les bénéficiaires québécois peut profitent d'une subvention additionnelle de 10 % de l'IQEE, pour un total de 30 % en incitatifs gouvernementaux. Cotisez avant le 31 décembre pour recevoir les subventions de cette année.
- **CELI :** Depuis le 1er janvier 2026, 7 000 $ de droits de cotisation supplémentaires sont disponibles, pour un plafond cumulatif de 109 000 $ pour les personnes admissibles depuis 2009.
- **Révision annuelle :** Veuillez nous informer de tout changement à votre situation personnelle ou financière afin que votre plan demeure aligné sur vos objectifs.
- **Crédit pour revenu de pension de 2 000 $ :** Les personnes de 65 ans et plus peuvent être admissibles au crédit d'impôt pour revenu de pension de 2 000 $, même si elles ne reçoivent pas encore de revenu de pension traditionnel.
- **Planification successorale :** Assurez-vous que votre testament et votre mandat de protection sont à jour et reflètent vos volontés actuelles.

## Chronique – Hausse des taux et revenu de retraite



Le passage cette année des baisses de taux attendues à de véritables hausses touche bien plus que le prix des obligations. Pour les retraités et ceux qui approchent de la retraite, il modifie plusieurs aspects du revenu, et ces changements ne sont pas tous négatifs.

**Revenu fixe et CPG**. Les obligations et les CPG qui arrivent à échéance peuvent maintenant être réinvestis à des taux plus élevés qu'en début d'année. Avec le temps, ce revenu supplémentaire peut plus que compenser la baisse de prix de ce trimestre, surtout pour les investisseurs qui détiennent des obligations pour leur revenu.

**Rentes**. Les versements de rente sont liés aux taux d'intérêt à long terme. Lorsque les taux augmentent, le revenu qu'un même montant permet d'acheter s'améliore généralement, ce qui peut justifier de réexaminer une rente pour une partie de votre revenu garanti.

**Emprunts**. La hausse des taux augmente aussi le coût des dettes à taux variable, comme les marges de crédit et les marges de crédit hypothécaires. Si vous avez un solde, c'est le bon moment de le revoir.

**Retraits du FERR**. Nous maintenons une réserve de liquidités (Cash Wedge) dans les portefeuilles de revenu afin que les retraits n'obligent pas à vendre des obligations ou des actions au mauvais moment. Si vos besoins de revenu ont changé, informez-nous afin que nous puissions ajuster cette réserve en conséquence.

Comme dans un orchestre, l'objectif n'est pas que chaque section joue fort en même temps, mais que chaque partie de votre plan joue son rôle, en harmonie. Communiquez avec nous pour en discuter.

Avertissement : Les commentaires contenus dans le présent document constituent une discussion générale de certaines questions et sont fournis à titre informatif seulement; ils ne doivent pas être considérés comme des conseils fiscaux ou juridiques. Veuillez obtenir des conseils professionnels indépendants adaptés à votre situation. Ce bulletin a été rédigé, conçu et produit par Matthew Humes, au bénéfice de David Humes, Matthew Humes, Danielle Mills et Guillaume Bernardi, représentants en épargne collective chez DD Humes, une dénomination commerciale enregistrée auprès d'Investia Services Financiers inc., et ne reflète pas nécessairement l'opinion d'Investia Services Financiers inc. Les renseignements contenus dans ce bulletin proviennent de sources que nous jugeons fiables, mais nous ne pouvons en garantir l'exactitude ni la fiabilité. Les opinions exprimées reposent sur une analyse et une interprétation en date de la publication et peuvent changer sans préavis. De plus, elles ne constituent ni une offre ni une sollicitation d'achat ou de vente de titres. Les fonds communs de placement sont offerts par l'entremise d'Investia Services Financiers inc. Les placements dans les fonds communs peuvent donner lieu à des commissions, des commissions de suivi, des frais de gestion et d'autres frais. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur fluctue souvent et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement futur. *Source : Morningstar Canada